



**Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville**  
**Province de Québec**

---

# ***Avis public***

## **AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT D'URBANISME SUIVANT : RÈGLEMENT NUMÉRO 2024- 03 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2017-01 INTITULÉ PLAN D'URBANISME**

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 11 mars 2024, le conseil a adopté le Règlement numéro 2024-03 amendant le règlement 2017-01 intitulé Plan d'urbanisme ;
2. Aucune demande d'avis n'a été adressée à la Commission municipale du Québec sur la conformité au plan d'urbanisme ;
3. Le 27 mars 2024, la MRC des Maskoutains a délivré le certificat de conformité le règlement numéro 2024-03. En conséquence, ledit règlement est entré en vigueur à cette date ;
4. Toute personne intéressée peut prendre connaissance desdits règlements sur demande au bureau municipal durant les heures habituelles d'ouverture ou sur le site internet de la Municipalité ([saintbernarddemichaudville.qc.ca](http://saintbernarddemichaudville.qc.ca)).

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville  
Ce 15<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2024.

Geneviève Bureau  
Greffière-trésorière adjointe



**Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville**  
**Province de Québec**

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC**

**Objet :**  
**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR**  
**DU RÈGLEMENT D'URBANISME SUIVANT :**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 2024- 03 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2017-01**  
**INTITULÉ PLAN D'URBANISME**

Je soussignée, Geneviève Bureau, greffière-trésorière adjointe, résidant à Saint-Bernard-de-Michaudville, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint en affichant une copie au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité (<http://saintbernarddemichaudville.qc.ca/>), entre 16 h 30 et 16 h 40, le 15 avril 2024. L'avis public paraîtra également dans le journal municipal *Le Bermigeois* d'avril 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 15 avril 2024.

*Geneviève Bureau*

Geneviève Bureau  
Greffière-trésorière adjointe